



**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire
du conseil d'administration
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue par conférence téléphonique
le vendredi 27 septembre 2019 à 16h00**

| | | |
|-----------------------------------|---|---|
| Personnes présentes : | Mme Maryse Bellemare M. Claude Ferron M. Pierre Montreuil M. Philippe Lauzon M. François Dubois | vice-présidente administrateur administrateur administrateur et représentant des usagers du transport régulier administrateur et représentant des usagers du transport adapté |
| Personnes absentes : | M. Luc Tremblay Mme Valérie Renaud-Martin | président administratrice |
| Personnes ressources : | M. Guy de Montigny Mme Caroline Cinq-Mars | directeur général et secrétaire corporatif directrice des services administratifs |

1. Mot de bienvenue de la vice-présidente

Mme Maryse Bellemare, vice-présidente de la STTR, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(69-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Embauche au poste de conseiller (ère) en communication et partenariat

(70-19) CONSIDÉRANT les résultats du processus de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil

APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE procéder à l'embauche de M. Charles-Hugo Normand au poste de Conseiller en communication et partenariat.

ADOPTÉE

4. Autorisation de signatures d'entente

(71-19) a) *Commission scolaire Chemin-du-Roy*

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon

APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE messieurs Luc Tremblay et Guy de Montigny, respectivement président et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la STTR, l'entente avec la commission scolaire Chemin-du-Roy.

ADOPTÉE

(72-19) b) *Écoles privées (CMI, Kéranna, STR)*

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron

APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE messieurs Luc Tremblay et Guy de Montigny, respectivement président et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la STTR, l'entente avec les écoles privées (CMI, Kéranna, STR).

ADOPTÉE

c) UQTR

(73-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE messieurs Luc Tremblay et Guy de Montigny, respectivement président et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la STTR, l'entente avec l'UQTR.

ADOPTÉE

5. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 16h31.

M. Luc Tremblay
Président

M. Guy de Montigny
Secrétaire corporatif